

20^e édition

FORUM DE l'Orientation

BY CALEP | ANGERS | PARC DES EXPOSITIONS

Jeudi 5 - Vendredi 6 - Samedi 7 décembre

GUIDE PRATIQUE DE L'EXPOSANT

Co-organisé par le CALEP et DESTINATION ANGERS
avec l'appui des collectivités territoriales, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
des établissements secondaires publics et privés de Maine-et-Loire et de nombreux autres partenaires.



PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS Cedex 01

www.forum-orientation-angers.com

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS

| | |
|--|---|
| Accès au Parc des Expositions d'Angers..... | 3 |
| Hébergement..... | 3 |
| Accueil au Commissariat Général du Salon | 3 |
| Prestations : deadline à retenir | 4 |
| Plan général du Parc des Expositions | 4 |

EQUIPEMENT DE VOTRE STAND

| | |
|---|---|
| Stand équipé, stand en îlot | 5 |
| Electricité, Elingage, Moquette, Nettoyage, Connexion Wifi..... | 6 |
| Charte du réseau internet..... | 7 |

LISTE DES PRESTATAIRES 8-9

PLANNING DE LA MANIFESTATION.....10

| | |
|---|----|
| Livraison de marchandises, Levage manutention | 11 |
|---|----|

PENDANT LE SALON

| | |
|--|----|
| Badge exposant, Restauration sur place | 11 |
|--|----|

RÉGLEMENTATION

| | |
|--|----|
| Rappel des règles de sécurité | 12 |
| Gestion des déchets, Gardiennage | 13 |
| Assurances, Commission de sécurité | 14 |

BONS DE COMMANDE & FORMULAIRES TECHNIQUES

| | |
|---|----|
| Bon de commande complémentaire | 17 |
| Croquis de positionnement "Compteur électrique" | 18 |
| Demande d'élingage & accroches | 19 |

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE 20

MEMENTO21

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS



ROUTE

Accès direct en provenance des autoroutes :
Sortie n°15
A 11 (Paris-Nantes)
A 85 (Tours - Saumur - Angers)
A 87 (Cholet-Niort)



GPS

Sur commune de ST SYLVAIN D'ANJOU/VERRIERES-EN-ANJOU



TAXI : Allo Anjou Taxi. Tél. 02 41 87 65 00



TRAIN : par TGV (1h30 de Paris)



VEHICULE EN LOCATION

AVIS , Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82



BUS IRIGO

Prendre la ligne n°2, direction St Sylvain d'Anjou descendre à l'arrêt Parc des Expositions

HÉBERGEMENT

Pour contacter la centrale hôtelière : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Tél. : 00 33 (0)2 41 23 50 23 - resa@destination-angers.com. Les demandes seront honorées dans la limite des disponibilités.

ACCUEIL AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU SALON

Le Forum de l'Orientation se déroulera dans le hall **GRAND PALAIS** au Parc des Expositions d'Angers, les
Judi 5 décembre - de 9h à 17h00 / Vendredi 6 décembre - de 9h à 19h / Samedi 7 décembre - de 9h à 17h.
Stationnement sur le **parking 5**.

Toute l'équipe du Salon se tiendra à votre disposition à l'accueil Grand Palais dès le mercredi 4 décembre à 9h.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- retirer vos badges exposants
- pour toute demande d'intervention particulière (électricité, spots...)
- pour toute commande supplémentaire (toute commande doit être accompagnée d'un règlement)

| HORAIRES DE L'ACCUEIL | |
|---|---|
| Nous consulter en cas de demandes particulières | |
| Mardi 3 déc. | Réservé aux Pôles Filières 9H -12H / 14H - 18H |
| Mercredi 4 déc. | 9H - 12H30 / 14H30- 19H |
| Judi 5 déc. | 8h - 17H |
| Vendredi 6 déc. | 8H30 - 19H |
| Samedi 7 déc. | 8H30 - 17H |



Accueil du Salon
02 41 93 40 30

VOS INTERLOCUTRICES :

Evelyne LORIDO - Responsable Projet

evelyne.lorido@destination-angers.com

Tél : 02 41 93 40 40

Ameline JUDIC - Contact Administratif

ameline.judic@destination-angers.com

Tél : 02 41 93 40 47

Ludivine MOUSSEAU - Chargée de Développement

ludivine.mousseau@destination-angers.com

Tél : 06 07 02 02 41 / 02 41 93 40 35

Véronique DAUTRICHE - Chargée de Projets

veronique.dautriche@destination-angers.com

Tél : 06 86 20 48 91 / 02 41 93 40 51

PRESTATIONS : DEADLINE À RETENIR

| | | |
|---|-------------|-------|
| Commande de mobilier (cf liste de prestataires) | 18 novembre | P. 8 |
| Demande d'autorisation élingage et accroches | 18 novembre | P. 19 |
| Nettoyage (Bon de commande complémentaire) | 18 novembre | P. 17 |

Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne les a pas déjà effectuées.

PLAN GENERAL DU PARC DES EXPOSITIONS



EQUIPEMENT DU STAND

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par le Parc des Expositions d'Angers. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver l'unité et la tenue de la manifestation, nous vous demandons cependant de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, **nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.**

Nous vous demandons également de veiller à ce que **vos collaborateurs soient présents sur leur stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.**

STAND EQUIPÉ

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, longueur 3 mètres, hauteur 2,30 mètres, revêtement en tissu gris, classé M1.

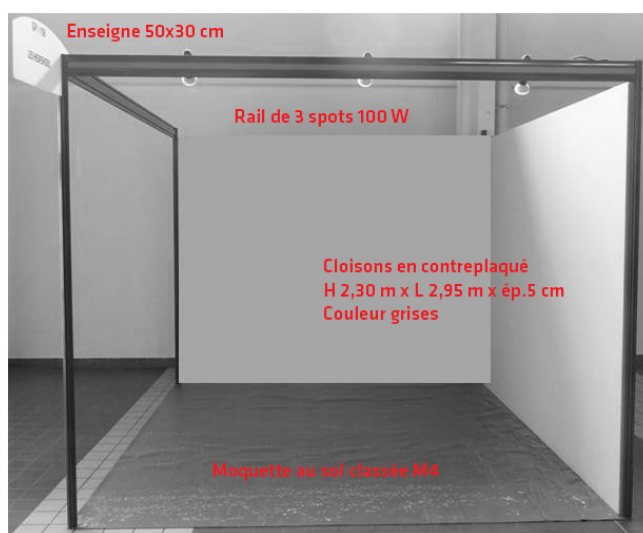
Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette bleue.

Bandeau : ossature en aluminium laqué gris anthracite
Le bandeau doit rester neutre. Interdiction de poser ou de coller quoi que ce soit : textes, sigles, etc...

Par module de stand commandé, il est prévu

- un rail de spots,
- une enseigne par stand,
- un compteur électrique.



STAND EN ILOT

Il n'y a **ni cloison de fond, ni cloison de séparation** de stand, les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une **moquette bleue**, avec une ossature en aluminium en pourtour.

Il est prévu une enseigne. Celle-ci sera située en devant du stand.

Par module de stand commandé, il est prévu

- un rail de spots,
- une enseigne par stand,
- un compteur électrique.

Si demande particulière, nous contacter.

ELECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,10 m de hauteur. La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 17.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 18. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Cafetière | 0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw) |
| Réfrigérateur | 0,2 Kw |
| Ordinateur | 0,1 Kw |
| Aspirateur | 1,5 Kw en moyenne |
| Rail de 3 spots | 0,3 Kw |

ELINGAGE À LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions.

Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer ces accroches.

Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Merci de nous retourner le document page 19.

MOQUETTE

L'ensemble des stands seront équipés d'une moquette bleu, de manière systématique, sauf indication contraire de votre part lors de votre inscription.

Pas de moquette dans les allées, carrelage au sol brique.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon.

Si vous ne souhaitez pas procéder vous même au nettoyage de votre stand, nous vous proposons cette prestation au coût de 5 € HT le m². (Cf. bon de commande page 17).

CONNEXION INTERNET ILLIMITEE

Chaque utilisateur muni de son PC portable Wifi (Orange recommande une carte intel centrino) se connecte instantanément grâce à de simples codes d'accès sans rien avoir à configurer avant de naviguer sur internet ou accéder à son intranet.

Les codes d'accès seront communiqués sur le salon.

Attention : Votre ordinateur doit être équipé d'une carte WIFI paramétrée DHCP ou d'une carte réseau sortie RJ45 paramétrée DHCP. Sous réserve du débit offert par l'opérateur ou les FAI.

UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET

Cette Charte concerne le Parc des Expositions et toute personne, client ou visiteur, utilisant les outils et services liés au réseau internet wifi de Destination Angers. Il s'agit d'un document informatif sur la déontologie qui s'impose à tout utilisateur du réseau.

L'exposant, s'engage :

- à suivre les dispositions de cette Charte qui prévoit les conditions générales d'utilisation de notre réseau
- à communiquer à ses propres collaborateurs et partenaires, ainsi qu'à toute personne intéressée, le contenu de la présente Charte par tout moyen à sa convenance

1. Sur l'accès au réseau par l'utilisateur

L'utilisateur destinataire de la présente Charte peut être notre client (commettant et préposés), ses propres clients, les divers prestataires intervenants sur le site du fait de l'évènement organisé par le client, ainsi que les visiteurs présents.

L'utilisateur bénéficie, après signature de son contrat de location et aux conditions prévues par celui-ci, d'un accès au réseau wifi. Le Parc des Expositions s'efforcera, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais ne garantit pas qu'il sera exempt de toute interruption.

L'utilisateur s'engage en outre à ne pas apporter volontairement de perturbations au système et à son fonctionnement.

2. Sur les conditions d'utilisation

Il est du devoir moral du Parc des Expositions d'Angers de rappeler aux utilisateurs d'internet et de messageries électroniques, que nombre de règles de droit régissent cette utilisation afin de prévenir ou sanctionner des actes illicites, notamment en matière de protection de la vie privée et de protection des mineurs, de respect des lois concernant la propriété littéraire ou artistique, de respect des lois informatique et libertés...etc...

Sont ainsi punis, sans que cette liste soit exhaustive, par le droit français :

- l'atteinte à la vie privée
- la diffamation et l'injure
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption de mineurs, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur
- la diffusion de messages à caractère pornographique, violent ou terroriste
- l'incitation à la consommation de substances interdites
- la provocation aux crimes et délits, la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence, l'apologie de tout crime, la négation de crimes contre l'humanité
- la contrefaçon de marques, la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit ou d'une prestation de droit voisin en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, l'utilisation d'un logiciel dans un cadre autre que celui prévu par la licence qui lui est attachée

Destination Angers est fortement attachée aux valeurs fondamentales qui régissent notre société, aux règles protectrices des intérêts des personnes et du respect de l'ordre public. Le Parc des Expositions d'Angers pourra être amené, sur demande des autorités publiques, à transmettre les registres de connexion si des activités illicites sont supposées ou constatées à l'occasion de l'utilisation de ses services internet (loi 2006-64 du 23 janvier 2006, décret 2006-358 du 24 mars 2006).

Il sera ainsi donné accès facile, permanent et direct aux autorités d'enquête et de répression, aux informations identifiant les utilisateurs de notre réseau (noms, adresses électroniques IP...), ainsi qu'aux données relatives aux fournisseurs et aux services utilisés lors de la présence de l'utilisateur sur notre réseau wifi.

LISTE DES PRESTATAIRES

ACCROCHES SIGNALETIQUE BANDEROLES

| | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| PLACAIS - MASA Arnaud MASA | Tél : 06 07 28 51 75 | arnaud@placaismasa.fr |
| SCENGO Eric GOHIER | Tél : 02 41 26 84 26 / 06 50 69 22 54 | eric.gohier@scengo.com |

CONCEPTION DE STAND

| | | |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| BRELET Claire LANOUE | Tél : 02 51 71 08 09 | claire.lanoue@gl-events.com |
| SEMAF Mathieu FOURNIER | Tél : 06 34 03 50 65 | mfournier@semaf.fr |

ECLAIRAGE SPECIFIQUES DE STAND

| | | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|
| CALIGRAM Jean-Yves CLOCHARD | Tél : 06 17 62 72 88 | info@caligram.fr |
| ALIVE EVENTS Jean Philippe ULLY | Tél : 02 41 22 00 22 / 06 61 68 16 72 | jp.ully@alive-events.fr |
| SCENGO Eric GOHIER | Tél : 02 41 26 84 26 / 06 50 69 22 54 | eric.gohier@scengo.com |

IGNIFUGATION

| | | |
|--------------------|----------------------|--|
| PROTEC'FLAM | Tél : 02 40 90 10 80 | |
|--------------------|----------------------|--|

MANUTENTION

| | | |
|--|----------------------|--------------------|
| LOIRE MAINE MANUTENTION (sans chauffeur) | Tél : 02 41 34 73 33 | location@lmm49.com |
| BOVIS PAYS DE LOIRE Bertrand COLIN (avec chauffeur) | Tél : 07 61 07 33 52 | bcolin@bovis.fr |

MATERIEL VIDEO

| | | |
|---|---------------------------------------|-------------------------|
| ALIVE EVENTS Jean Philippe ULLY | Tél : 02 41 22 00 22 / 06 61 68 16 72 | jp.ully@alive-events.fr |
| SCENGO Eric GOHIER | Tél : 02 41 26 84 26 / 06 50 69 22 54 | eric.gohier@scengo.com |

MOBILIER

| | | |
|---------------|----------------------|-------------------|
| AMEXPO | Tél : 02 51 12 90 77 | contact@amexpo.fr |
|---------------|----------------------|-------------------|

PERSONNEL

| | | |
|--|--|-------------------------------|
| POLE EMPLOI | Tél : 02 41 24 17 20 ou 02 41 72 13 50 | |
| MORGAN SERVICES (Intérim) | Tél : 02 41 24 07 18 | m.robichon@morgan-services.fr |
| TRINITY Anne-Caroline POUDAT | Tél/Fax : 02 40 14 31 76 | courriertrinity@yahoo.fr |

PLOMBERIE

| | | |
|--------------|----------------------|--|
| AXIMA | Tél : 02 41 49 43 15 | |
|--------------|----------------------|--|

SIGNALETIQUE

| | | |
|----------------------------------|----------------------|---------------------------|
| ART DIVA | Tél : 02 41 69 95 97 | contact@art-diva.net |
| SIGNATURE Julien RETIF | Tél : 02 41 60 20 00 | j.retif@signature-pub.com |

PLANNING DE LA MANIFESTATION

Accès au Hall Grand Palais par le **portail 3** du Parc des Expositions.

Présentation de votre **badge exposant obligatoire** pour l'accès.

Pour des raisons de sécurité incendie, aucun véhicule ne pourra stationner à l'abord du hall Grand Palais pendant l'ouverture au public.

Vous devrez évacuer vos véhicules à 8h le jeudi 5 décembre et stationner vos véhicules sur le parking 5.

 Période montage

 **Ouverture du salon aux visiteurs**
Accès portail 5 de 8h à 20h pour les exposants / Entrées 1 - 2 pour les visiteurs

 Ouverture du Commissariat Général, dans le Grand Palais

 Période de démontage. Ouverture des portails samedi à 17h30

| MARDI 3 | MERCREDI 4 | JEUDI 5 | VENDREDI 6 | SAMEDI 7 | LUNDI 9 |
|--|--|-----------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Montage réservé aux pôles filières 9H - 12H 14H - 18H | Montage 8H -12H30 14H30 - 20H | 9H -17H | 9H - 19H | 9H - 17H | 8H-12H |
| | 8h- 12h30 14h30 - 19h | 8h - 17h | 8h30 - 19h | 8h30 - 17h | |
| | | | | 17h30 - 21h | |

LIVRAISON DE MARCHANDISE

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON :



PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS

FORUM DE L'ORIENTATION - HALL GRAND PALAIS
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

n° stand / N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

LEVAGE MANUTENTION

Pour tous problèmes de levage, manutention, stockage containers etc... contactez :

- LOIRE MAINE MANUTENTION : location **sans chauffeur**
Tél : 02 41 34 73 33 / location@lmm49.com
- BOVIS PAYS DE LA LOIRE : location de chariot **avec chauffeur**
Tél : 07 61 07 33 52 / bcolin@bovis.fr

N'oubliez pas
de faire votre
réservation pour le
démontage.

Toute personne utilisant un chariot élévateur doit être détentrice du permis CACES

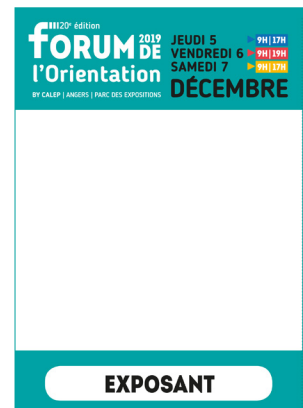
ATTENTION : Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement. Nous ne possédons ni transpalette, ni chariot élévateur.

PENDANT LE SALON

BADGE EXPOSANT

Ces badges seront à retirer au Commissariat Général du Salon.

RESTAURATION SUR PLACE



RAPPELS DES PRINCIPALES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER SUR UN SALON

PORT DU BADGE MONTAGE ET DÉMONTAGE : Obligatoire pour accéder au Salon

PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES :

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les tâches à risques particuliers



LE LEVAGE ET LE TRANSPORT DE PERSONNEL ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :



Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour

LES OUTILLAGES ÉLECTRIQUES OU ÉLECTROPORTATIFS doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES HALLS : au montage – démontage et pendant le Salon

RESPECTER LES ALLÉES DE CIRCULATION : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

ASSURER EN PERMANENCE le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

SYSTÈME D'ASPIRATION : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

TRAVAIL EN HAUTEUR : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.



GESTION DES DÉCHETS

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers vous propose une gestion des déchets.

PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Une unité de tri et de valorisation des déchets sera mise en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : située sur le côté du Grand Palais (à l'arrière).

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :

- Carton
- Verre
- Ferraille, bois
- Film plastique
- Matières non valorisables
(déchets ménagers et autres déchets non valorisables).

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans chaque unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

PENDANT LE SALON

A la fermeture du Salon, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

GARDIENNAGE


L'organisation du salon se charge de la surveillance générale des salons dans les meilleures conditions mais **il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.**

Gardiennage à partir du mercredi 4 décembre à 18h au lundi 9 décembre à 12h

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

 **PENDANT LE SALON,**
nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques)

 **LORS DU DÉMONTAGE,**
nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le samedi soir.

ASSURANCES

« L'exposant doit obligatoirement souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une Assurance Responsabilité Civile générale (activité « exposant ») et une Assurance Dommages aux Biens.

A minima, seront donc couverts :

- les dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non consécutifs) causés à tous tiers,
- les incidents notamment pendant le montage et le démontage (conformément aux dates indiquées au présent dossier),
- les risques matériels du stand et les installations de l'exposant (produits, mobiliers, décoration...).

Le montant minimum de garantie est d'1,5 M d'€ par sinistre (montant minimum porté à 7,5 M Euros par sinistre spécifiquement en dommages corporels).

Pour valider son inscription, l'exposant doit en fournir l'attestation ».

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme toutes les manifestations similaires, le Salon, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Consulter le dossier technique sécurité/électricité dans votre espace exposant sur notre site internet.

Le Chargé de Sécurité est M. Jean-Loup PLUYETTE :

PLUYETTE LE MARCHAND SARL / 4 Place du Général Clémenceau - 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tel/Fax 02 51 21 47 03

**La visite de la Commission de Sécurité
aura lieu le mercredi 4 décembre dans l'après-midi**

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.

En page suivante, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir.

MATERIAUX

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

| MATERIAUX | AUTORISE | DOCUMENT A FOURNIR |
|---|---|---|
| Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié | Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué | Néant (matériaux assimilés a M3) |
| Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié | M3 d'origine ou D normes Européennes | Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux) |
| Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois | M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes | Procès-verbaux M1 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application |
| Moquettes au sol | Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes | Procès-verbaux |
| Tissus et revêtements textiles muraux | M1 ou ignifugé B normes Européennes | Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application |
| Matières plastiques (plaques, lettres) | M1 ou B normes Européennes | Procès-verbaux M1 |
| Peintures | Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite | Procès-verbaux de support |
| Décoration flottante (papier, carton) | M1 ou ignifugé ou B normes Européennes | Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application |
| Décoration florale en matériau de synthèse | M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes | Procès-verbaux M1 |
| Décoration collée ou agrafée (papier) | Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée | |
| Mobilier | Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B | Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location) |
| Vitrages | Armés, trempés, feuilletés | Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture |
| Autres matériaux | Accord à demander | Réponse écrite du chargé de sécurité |

M0 ou A normes Européennes = Incombustible
M1 ou B normes Européennes = Non inflammable
M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable
M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

Pour tout type de matériaux, la preuve du classement de réaction doit obligatoirement être apportée : soit par le procès-verbal d'essai réalisé par un laboratoire agréé, soit par le marquage de conformité à la norme NF.

Pour les tissus ignifugés, la preuve du classement de réaction au feu doit être apportée : soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine ou en atelier ; soit par un tampon ou un sceau si le traitement d'ignifugation est effectué en "in situ".

BONS DE COMMANDE ET FORMULAIRES



Bon de commande "Complémentaire"

P.17

Croquis de positionnement : "compteur électrique"

P.18

Elingues et accroches

P.19



Avant de passer une commande complémentaire,
 vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation.

EXPOSANT :

STAND :

| DESIGNATION | QUANTITE | PU HT | PU TTC | MONTANT |
|---|----------|------------------------|-----------|---------|
| ELECTRICITÉ : mono 4 Kw | | 122 € | 146,40 € | |
| SPOTS - Rail de 3 spots (Uniquement pour les stands équipés) | | 63 € | 75,60 € | |
| CLOISONS | | 13 € le m ² | 15,60 € | |
| NETTOYAGE | | 5 € le m ² | 6 € | |
| OPTION MOBILIER (uniquement pour stand Post Bac) 1 table et 3 chaises | | 150 € | 180 € | |
| | | | TOTAL TTC | |

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Paiement à l'ordre d'ALTEC (Angers Loire Tourisme Expo Congrès)

Date :

Signature et nom du commanditaire,

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

FORUM DE L'ORIENTATION - à l'attention d'Ameline JUDIC
 PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
 Courriel : ameline.judic@destination-angers.com - Tél : 02 41 93 40 47

A nous adresser par mail : ameline.judic@destination-angers.com
IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 NOVEMBRE 2019

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE : TELEPHONE :.....

Allée - n° de stand :

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.
 Indiquer la position des allées – le nom ou le numéro des stands avoisinants.

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

**Pour des raisons de sécurité, le compteur est toujours situé à 2m30 de haut, sur la cloison.
 Le compteur ne peut être positionné en bas des cloisons.**

DEMANDE D'AUTORISATION ELINGUES & ACCROCHES

A retourner avant le 15 novembre 2019

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

TEL : Mail :

N° STAND : SURFACE : m²

DATE : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

FICHE A RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 2019

FORUM DE L'ORIENTATION - à l'attention d'Ameline JUDIC
 PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
 Courriel : ameline.judic@destination-angers.com - Tél : 02 41 93 40 47

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Un seul et unique numéro
06 72 52 73 59

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur sur la terrasse Grand Palais.

NUMEROS UTILES

| | |
|--------------------------------|----------------|
| HOPITAL (Accueil urgence)..... | 02 41 35 37 12 |
| CENTRE ANTI POISON..... | 02 41 48 21 21 |
| CENTRE DE LA MAIN..... | 02 41 86 86 41 |

Ouverture du salon au public :

- Jeudi 5 décembre de 9h à 17h
- Vendredi 6 décembre de 9h à 19h
- Samedi 7 décembre de 9h à 17h



Hall GRAND PALAIS / Entrée n°2

ACCUEIL DU SALON / HALL GRAND PALAIS

Du mercredi 4 au samedi 7 décembre 2019 / Tél : 02 41 93 40 30

Contact administratif : Ameline JUDIC : 02 41 93 40 47 (ameline.judic@destination-angers.com)

Contacts commerciaux :

Evelyne LORIDO : 02 41 93 40 40 (evelyne.lorido@destination-angers.com)

Ludivine MOUSSEAU : 02 41 93 62 75 (ludivine.mousseau@destination-angers.com)

Véronique DAUTRICHE : 02 41 40 51 (veronique.dautriche@destination-angers.com)

VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Mercredi 4 décembre après midi

GARDIENNAGE

A partir du mercredi 4 au lundi 9 décembre

| MONTAGE | |
|---|---------------------------|
| Mardi 3 (réservé aux pôles filières) | Mercredi 4 |
| 9h - 12h 14h - 18h | 9h - 12H30 14H30 - 20h |

| DÉMONTAGE | |
|--|----------|
| Samedi 7 | Lundi 9 |
| 17h30 - 21h | 8h - 12h |
| Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 17h30 Aucun démontage ne sera autorisé avant. | |

LISTE DES PRESTATAIRES . PAGES 8-9